

CHAMPIONNATS A DE LA SECTION QUÉBEC

PATINAGE CANADA 2021

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

DATE 6 au 8 Novembre 2020

LIEU Centre Caztel

.....
HÔTE : CPA Se-Marie

SANCTIONNÉS PAR PATINAGE CANADA
P-20-004

AVIS IMPORTANT

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions doivent être payés en ligne et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le 30 septembre 2020, 16h. (HAE (UTC 04-00))

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES RESSOURCES.....	3
PATINOIRES.....	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS.....	4
INSCRIPTIONS	5
DROITS D'INSCRIPTION.....	5
CONTENU DE PROGRAMME.....	5
CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA.....	6
HORAIRE DE LA COMPÉTITION	6
HÉBERGEMENT	6
ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS	6
MUSIQUE	8
VIDÉO.....	9
PHOTO	9
PRIX.....	9
FRAIS D'ADMISSION	9
COSTUMES.....	9
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS	9
AUTRES RENSEIGNEMENTS	9
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (Exigences techniques).....	11
CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION	11
TIRAGES AU SORT	11
Épreuves en simple chez les Messieurs.....	12
Épreuves en simple chez les Dames	12
Épreuves en couple	12
Épreuves en danse.....	13

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

EN CONTEXTE PANDÉMIQUE DEPUIS LE MOIS DE MARS DERNIER, PATINAGE QUÉBEC DEVANT SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, EST EN DROIT DE MODIFIER OU D'ANNULER L'ÉVÈNEMENT EN TOUT TEMPS.

Patinage Québec présente les Championnats A de la section Québec – Patinage Canada 2021 se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#) ainsi qu'à la [communication](#) du 14 septembre 2020.

Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES RESSOURCES

Coordonnatrice aux compétitions :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Geneviève Dudemaine

514 252-3073 poste 3597

gdudemaine@patinage.qc.ca

www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition :

Représentante technique :

Spécialiste de données en chef :

Spécialiste de données informatiques :

Manon Chartier

Dany Dégarie

Francine Tanguay

René Perron

PATINOIRES

Nom de la patinoire	Dimension de la surface des glaces :
Centre Caztel, Ste-Marie de Beauce 905, route Saint-Martin Sainte-Marie de Beauce (QC) G6E 1E6	100' x 200' (Patinoire Desjardins) 85' x 200' (Patinoire Placide-Poulin)

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#), par exemple : s'inscrire en Junior Dames et Senior Dames ne sera pas permis.

Les concurrents doivent se référer à trousse technique de compétition afin de connaître les procédures de qualifications pour la saison en cours.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats canadiens et aux épreuves de qualification des Championnats canadiens doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de l'Association.
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le [formulaire](#) au plus tard le 25 septembre 2020 de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

- (3) **CODE DE DÉONTOLOGIE** : [Voir le code déontologie de Patinage Canada.](#)

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Règlements de compétition](#))

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) dans les 14 jours qui précède les championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS A DE SECTION QUÉBEC – PATINAGE CANADA**: Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club/école d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN COUPLE OU DE DANSE AUX CHAMPIONNATS A DE SECTION QUÉBEC – PATINAGE CANADA** : Un couple de patinage en couple ou de danse composé de patineurs dont les clubs/écoles appartiennent à différentes sections ne peut participer qu'à un seul des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le couple participera.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le lien suivant : [Inscription](#). Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **mercredi le 30 septembre 2020 à 16 h. (HAE (UTC-04:00))**

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne par carte de crédit ou débit direct.

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais de services (1% (min.1\$, max.10\$)), les frais administratifs (2.5%) et les taxes.

Programmes combinés	Avant le 30 septembre 2020 16h Junior et Senior
Simple	255 \$
Couple et Danse	150 \$ / partenaire

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début des événements. L'inscription se fait sur le site de compétition.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme avant le lundi 19 octobre 2020.

Des frais de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant (Prog. Court et Prog. Libre) **au 19 octobre 2020**, seront applicables.

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse](#)

CHOIX DES CONCURRENTS DU DÉFI DE PATINAGE CANADA

Les épreuves juniors et seniors auront lieu en personne au Défi Patinage Canada 2021. Le nombre d'inscriptions se qualifiant au Défi Patinage Canada 2021, pour les Championnats canadiens de patinage artistique 2021, dans les épreuves juniors et seniors, sera communiqué au plus tard le 1^{er} octobre 2020. Le processus de qualification de l'Équipe du Québec sera disponible à compter du 13 octobre 2020.

CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA

Les Championnats de Section sont réservés à tous les patineurs des catégories Junior et Senior et aucun pointage technique minimum n'est requis pour s'inscrire. Certains patineurs peuvent être exemptés selon les critères établis par Patinage Québec ou Patinage Canada.

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de Patinage Québec.

HÉBERGEMENT

Veuillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
 - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Un entraîneur par concurrente/concurrent/équipe sera accrédité. Une personne seulement, choisie par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, sera admise au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

**ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS
CERTIFICATION EXIGÉE PAR CATÉGORIE
POUR CHACUN DES ÉVÉNEMENTS**

Catégorie	Compétitions - Invitations - Provinciales	Section « B »	- Sous-Section - Section « A » - Régionaux synchro	Défi Patinage Canada	Championnats Nationaux	Championnats Canadiens synchro
PP + STAR + Relève	Entraîneur Régional					
Sans Limites	Entraîneur Régional	Entraîneur Régional				
Pré-Juvenile	Entraîneur Régional	Entraîneur Régional				
Juvenile	Entraîneur Régional	Entraîneur Régional				
Pré-novice	Entraîneur Régional	Entraîneur Provincial			Entraîneur Provincial	
Novice	Entraîneur Régional	Entraîneur National			Entraîneur National	Entraîneur National
Junior	Entraîneur Régional		Entraîneur National	Entraîneur National	Entraîneur National	Entraîneur National
Senior	Entraîneur Régional		Entraîneur National	Entraîneur National	Entraîneur National	Entraîneur National
Intermédiaire	Entraîneur Régional		Entraîneur National			Entraîneur National
Open	Entraîneur Régional		Entraîneur National			Entraîneur National
Synchro - Débutant I-II - Élémentaire - Pré-juvenile - Juvenile	Entraîneur Régional		Entraîneur Régional			
Adulte	Entraîneur Régional		Entraîneur Régional			

MUSIQUE

Les informations pour la remise de la musique, suivront sous peu.

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

VIDÉO

Les informations pour les vidéos suivront sous peu.

PHOTO

L'entreprise de photographie Danielle Earl sera sur place. Les commandes photo en actions seront prises en ligne. Les informations pour la commande de photos suivront sous peu.

PRIX

Les médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie. Lorsqu'il n'y a que deux (2) participants à une épreuve, les deux (2) participants recevront une médaille. Aucune médaille ne sera remise pour une démonstration même si celle-ci est jugée.

FRAIS D'ADMISSION

Aucun frais d'admission ne sera demandé pour la compétition. Le nombre de spectateurs sera limité selon les directives en vigueur de la santé publique concernant les rassemblements et sera disponible sur le site Internet de Patinage Québec.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, Patinage Québec et le CPA Ste-Marie de Beauce et l'équipe bénévole local n'assument aucune responsabilité pour tout dommage blessure ou risque de contamination de la COVID 19 que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures à la personne du concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

COVID-19

Le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciales et fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

Des mesures spécifiques seront envoyées aux participants des Championnats suite à leur inscription.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant la période automnale, pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats A de la section Québec – Patinage Canada 2021.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes les épreuves.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (Exigences techniques)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#), par exemple : s'inscrire en Junior Dames et Senior Dames ne sera pas permis.

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION

- 1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) 14 jours avant le début des championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- 2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.

TIRAGES AU SORT

La méthode de tirage au sort des parties subséquentes sera [par ordre inversé](#).

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS A DE LA SECTION QUÉBEC – PATINAGE CANADA.

Épreuves en simple chez les Messieurs

(a) Senior

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE :** Aucune limite
- (iii) Programme Court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et Programme Libre d'une durée de 4 min (+/- 10 sec.)

(b) Junior

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE :** Être âgé de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Programme Court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et Programme Libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

Épreuves en simple chez les Dames

(a) Senior

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE :** Aucune limite
- (iii) Programme Court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et Programme Libre d'une durée de 4 min. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE :** Être âgée de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Programme Court d'une durée de 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et Programme Libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

Épreuves en couple

(a) Senior

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE :** Aucune limite
- (iii) Programme Court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et Programme Libre d'une durée de 4 min. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE :** Aucune limite
- (iii) Programme Court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et Programme Libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

Épreuves en danse

(a) Senior

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test Or de danse au complet ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Aucune limite
- (iii) Danse Rythmique d'une durée de 2 min. 50 sec. (+/- 10 sec.)
et Danse Libre d'une durée de 4 min. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

- (i) **TEST :** Avoir réussi le test Or de danse au complet ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 20 ans pour les Dames et de moins de 22 ans pour les Messieurs le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- (iii) Danse Rythmique d'une durée de 2 min. 50 sec. (+/- 10 sec.)
et Danse Libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)